

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-98

Séance du 23 Février 2024

Date de convocation :
13 Février 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 8
Représentés : 2
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Le 23 Février 2024 à 18H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mrs Leclerc et Maison (ont donné pouvoir à Marcel Auboiroux)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Souscription d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis-stérilisations et identifications des chats errans

La commune s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'amis afin de pouvoir réguler les populations de chats errants.

Une convention a été établie afin de poser les limites (nombres de chats à stériliser et identifier). Cette convention concerne uniquement les chats sans propriétaire.

Elle précise aussi que les chats libres sauvages sont obligatoirement relâchés dès leur stérilisation et identification sur le lieu de trappage.

Cette convention est d'une durée d'un an reconductible pour un coût approximatif de 1 125€ pour une évaluation de 25 chats.

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

